

RELEVÉ DE DÉCISIONS
CONSEIL EXÉCUTIF DU CNIV
17 MARS 2016

Présents :

Mmes/Mrs

Jean-Marie Barillère (CNIV), Michel Bernard (INTER RHONE), Jean-Bernard De Larquier (BNIC), Michel Carrere (IVSO), Philippe Orion (CIVDL), Marie De Monte (Inter Vins Sud-Est), Jean-Louis Salies (CIVR), Fabien Bova (CIVB), Georges Haushalter (CIVB), Claude Chevalier (BIVB), Marie-Henriette IMBERTI (CNIV), Dorothee FRANJUS-GUIGUES (CNIV), Jérôme Agostini (CNIV).

Invité :

Mr Jérôme DESPEY

1. Procès-Verbal

Le relevé de décisions du Conseil Exécutif du CNIV du 28 janvier 2016 est adopté à l'unanimité.

2. Dématérialisation des DRM

Le Pavillon des Vins au Salon de l'Agriculture a été l'occasion pour le Président du CNIV, Jean-Marie Barillère, de recevoir Madame Crocquevielle, Directrice Générale des Douanes, accompagnée de Corinne Cléostrate, Sous-Directeur des Droits Indirects, et Régis Cornu, Chef du Bureau F3 (Contributions indirectes).

Cette rencontre politique a conforté les positions qui ont été annoncées lors d'une réunion qui a eu lieu le mercredi 9 mars 2016 entre le CNIV, le Ministère de l'Agriculture et la DGDDI (au niveau Sous-Directeur).

Outre le fait que cette rencontre a débloqué la situation avec les Douanes et a permis d'obtenir les documents techniques en attente, elle a surtout conduit à acter un certain nombre de points extrêmement positifs pour la suite de ce projet, en particulier concernant le passage obligatoire par les sites interprofessionnels et la transmission exhaustive des données économiques.

Ces différents éléments vont être concrétisés au travers d'une convention signée entre les Interprofessions individuellement et la Douane, et une disposition au sein des accords interprofessionnels. Ce travail est en cours et devrait aboutir rapidement (mis en place avant le 1er août 2016). En revanche, en attendant, il est demandé aux Interprofessions de ne pas transmettre, pour extension, des accords relatifs à la dématérialisation des DRM.

Il est rappelé que le mandat qui a été donné au CNIV, sur ce dossier, concerne uniquement la DRM viticole, à l'exclusion de la DRM négoce.

La réussite de ce dossier montre l'importance, d'une part, des réunions politiques, et d'autre part, d'une **position unique et nationale forte de la filière**.

3. S.I.A. 2016

Le Président du CNIV, Jean-Marie Barillère, remercie l'ensemble des partenaires qui a participé à la réalisation du Pavillon des Vins et à son édition 2016. Il a une attention toute particulière pour l'équipe du CNIV, notamment au regard du temps imparti pour le montage de cette opération.

Ce salon est une véritable réussite aussi bien sur le plan des visiteurs et du grand public, que des relations institutionnelles. Le pôle végétal se renforce et a gagné en cohérence ce qui facilite beaucoup le passage des politiques.

Le contexte politique de crise agricole a permis de faire passer un certain nombre de messages importants, en particulier d'expliquer pourquoi la filière viticole s'en sort plutôt bien et ce qui est attendu des pouvoirs publics pour que cette situation perdure : renforcer l'importance des Indications Géographiques accompagnée d'efforts qualitatifs et de travail sur la notoriété, maintenir une capacité interprofessionnelle de régulation économique et soutenir le choix de la filière de ne pas avoir opté pour des aides à l'hectare, mais des aides collectives à l'investissement. Les messages ont été relativement constants, insistant sur la nécessité de laisser la gestion de la filière aux professionnels, notamment en fluidifiant la procédure d'extension des accords interprofessionnels.

Une seule conférence de presse a été organisée sur le Pavillon des Vins, plutôt que deux jusqu'à présent, orientée principalement sur le dossier du dépérissement du vignoble.

Enfin, la présence de beaucoup de professionnels, sur le stand, donne de la légitimité à la démarche.

Les « position paper » feront, pour les prochaines éditions, l'objet d'un travail de synthèse et de forme : les sujets seront plutôt présentés sous forme de fiches de façon à les distribuer en fonction des destinataires concernés.

Il est proposé que la participation au Salon 2017 soit actée à l'Assemblée Générale du CNIV de juin, ce qui n'exclue pas la recherche de subventions, notamment au regard de l'importance de la présence de FranceAgriMer, sur le stand.

4. Point Economie

Jean-Marie Barillère introduit le sujet en présentant le débat qui a eu lieu, au Conseil Spécialisé de FranceAgriMer sur l'importation massive, en France, de vins étrangers, et en particulier espagnols. Il rappelle que la filière française a fait des choix stratégiques de développement de ses produits, en se fondant principalement sur des signes d'origine et de qualité (AOC/IGP), et que cela a des conséquences notamment en termes d'approvisionnement du marché de l'entrée de gamme.

Un état des dossiers économiques est fait au Conseil Exécutif.

Modification de la nomenclature douanière combinée (NC) au 1^{er} janvier 2017

➤ ***Au niveau européen***

L'Organisation Mondiale des Douanes a récemment décidé, pour tenir compte de leur développement sur les marchés, d'intégrer dans la nomenclature douanière les produits en contenants de tailles intermédiaires.

En juillet 2015, la DG AGRI, au motif d'une simplification des lignes de codes, a proposé de supprimer les lignes relatives à l'ensemble des AOP françaises et européennes (Champagne, Bordeaux, Toscane, Rioja, Porto...) présentes à ce jour dans la Nomenclature combinée, en vrac comme en bouteille. Cette proposition de la DG AGRI, soutenue par la DG TAXUD, a été discutée lors du comité NC du 14 décembre 2015. Une majorité d'Etats Membres (EM) s'est alors prononcée contre et en faveur de la contre-proposition avancée par le CEEV, elle-même fondée sur la proposition des douanes françaises et soutenue par la filière.

A l'occasion du second round des discussions, le lundi 14 mars 2016, la DG TAXUD a pris en compte cette "majorité relative" des EM et se positionne désormais en faveur du maintien des codes NC vins nationaux.

Cette contre-proposition avancée par les douanes françaises et le CEEV a pour principes :

- Le maintien des lignes de codes relatives à la bouteille tel que l'existant ;
- Une fusion partielle des lignes de codes relatives au vrac avec les degrés regroupés en deux catégories (<15° et > 15°) et une fusion des couleurs pour les lignes AOP (perte de l'information distinguant les volumes blancs vs rouges/rosés pour les AOP);
- Le duplicata de ces nouvelles lignes de vrac (>10l) pour le petit vrac (<2l - <10l).

La décision définitive du comité des douanes est attendue en mai 2016.
--

➤ ***Au niveau national***

En parallèle aux démarches au niveau européen, le Conseil Exécutif du CNIV avait demandé en juillet 2015 que soient étudiées toutes les pistes et solutions pour permettre d'obtenir ces données indispensables au suivi des marchés. Cette démarche reste d'actualité, d'autant plus que la DG AGRI a d'ores et déjà affiché le fait que la nomenclature combinée serait à nouveau revue dans 5 ans. Ainsi, la filière, par l'intermédiaire d'une note transmise en novembre 2015 aux services de la DGDDI, a formalisé une demande d'étude en faisabilité afin de développer au niveau national le code NPG de 1 à 2 chiffres, passant ainsi de 8 à 10 caractères obligatoires. Ce développement permettrait de mettre en place une solution durable et homogène, affranchie des décisions européennes, à laquelle la filière vitivinicole serait prête à s'associer.

Dans un contexte de « débloqué » du dossier au niveau européen, si les travaux d'étude d'impact de ce développement du code NPG continuent au sein de la DGDDI (une réunion DNSCE/DSEE est prévue à la fin du mois), il est à craindre qu'aucune suite ne soit donnée à ces travaux qui non seulement affectent toute la chaîne de traitement statistique mais également d'autres secteurs que le vin.

Etudes en cours

➤ ***Outil de suivi des ventes dans les magasins de proximité***

Une présentation est réalisée en séance.

Le Conseil Exécutif valide le financement de cet outil sur une grille mutualisée avec un périmètre identique à celle de l'outil des ventes de vins tranquilles en Grande Distribution.

➤ ***Etude E-Commerce***

Une présentation est réalisée en séance.

Le Conseil Exécutif est informé de la réalisation de cette étude et de la possibilité pour les interprofessions qui le souhaitent d'y souscrire.

➤ ***Etude Gamme de prix***

Une présentation est réalisée en séance.

Le Conseil Exécutif confirme la participation mutualisée à tous les comités, suivant la grille 2016 du CNIV, conformément au vote du budget 2016.

5. Bilan de l'Association « 12 de Cœur » par Pierre-Henri Gagey

Pierre-Henri Gagey remercie l'assemblée en précisant que l'opération « 12 de cœur » n'aurait pas pu voir le jour sans l'intervention des Interprofessions, par l'intermédiaire de Vin et Société.

Il réalise le bilan : il s'agit d'une première année « normale ». 486 viticulteurs et négociants ont participé et permis de récolter 215 000 euros, dont 200 000 euros ont été reversés aux Restos du Cœur.

La décision a été prise de s'associer avec cinq écoles de commerce pour aider à la réalisation et à la diffusion de l'opération. Une cinquantaine de jeunes feront de la collecte, du stockage ou de la vente.

Une proposition est faite aux Interprofessions de faire partie de l'association dont la cotisation a été fixée à 1 000€ Ce montant a vocation à couvrir les frais de structure, et en parallèle, à fournir la caution de la filière viticole au soutien de l'opération.

6. Questions diverses

➤ ***Contrôle URSSAF***

Le Conseil Exécutif est informé des conclusions du contrôle de l'URSSAF dont a été l'objet le CNIV. L'inspecteur a estimé, malgré les éléments de réponse fournis, que les indemnités versées au Président du CNIV (3/4 du SMIC) étaient, en réalité, des salaires. Au-delà de la question des montants à reverser, cette analyse pose un problème de principe.

Le Conseil Exécutif valide la décision de contester ce rapport de contrôle.

➤ ***Procédure d'extension des accords interprofessionnels***

Un état des contentieux et des difficultés rencontrées avec les administrations, au moment de la procédure d'extension, est faite en séance.

Le Conseil Exécutif valide le principe d'une intervention du CNIV systématique dès lors que le sujet du contentieux est susceptible d'avoir des conséquences sur l'ensemble des Interprofessions. Il est demandé, par ailleurs, d'organiser la venue de Catherine Geslain-Lanéelle, Directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) du Ministère de l'Agriculture, au Conseil Exécutif afin d'échanger sur les différentes difficultés rencontrées par les Interprofessions.

➤ ***Représentativité***

Le Conseil Exécutif est informé du lancement d'un travail avec les Directeurs sur la question de la représentativité des Interprofessions, au sein de la procédure d'extension des accords interprofessionnels.

➤ ***Sopexa***

Les différents actionnaires, dont le CNIV, ont confié une mission à un cabinet financier de renégocier le mandat de vente de la société et de ses participations, ainsi que de réfléchir à son avenir en tant que soutien des filières agricoles à l'exportation.

➤ ***Chine***

Le Conseil Exécutif est informé que les autorités chinoises ont publié en février 2015 une Norme sur la terminologie des vins importés (Norm on terminology of imported wines), entrée en vigueur le 1er septembre 2015. Cette norme présente une translittération officielle, effectuée par l'Association chinoise des importateurs et exportateurs de vins et spiritueux sous l'égide du Ministère du Commerce chinois (MOFCOM), d'appellations d'origine et indications géographiques viticoles, mais aussi de marques de vins et d'exploitations viticoles (essentiellement des Maisons de Champagne et des Châteaux bordelais).

En réponse aux interrogations portées par le Service Economique Régional de l'Ambassade (SER) de Pékin à l'été 2015, les auteurs de la norme avaient confirmé l'absence de caractère obligatoire du texte tout en soulignant la volonté des autorités chinoises de rendre contraignantes d'ici 2018 les translittérations contenues dans le lexique. D'après les éléments collectés par le SER, les autorités chinoises avaient exprimé leur accord pour la transmission de corrections. Toutefois, il était ressorti de ces échanges que les demandes de corrections devraient être transmises en une seule fois, et ce avant la révision du texte devant intervenir dans les 3 ans de la première publication (soit en février 2018).

Le travail de recensement et de correction des erreurs / différences de translittérations existant entre le texte de la norme chinoise et la pratique des opérateurs français sur le marché chinois apparaît donc primordial et doit avoir été fait d'ici la fin de l'année 2016 afin que puissent être intégrées les demandes de corrections dans la norme le plus rapidement possible, et, en tout état de cause, avant l'adoption d'une version révisée qui devrait revêtir un caractère obligatoire.

Ce travail est en cours avec la FEVS, l'INAO et le CNIV.

➤ *Oenotourisme*

Michel Bernard informe le Conseil Exécutif des échanges qu'il a pu avoir, avec d'autres représentants des Interprofessions et des organisations professionnelles nationales, avec Matthias FEKL, Secrétaire d'Etat chargé du Commerce extérieur, de la promotion du Tourisme et des Français de l'étranger, sur le Pavillon des Vins.

Deux chantiers sont actuellement en cours. Le premier consiste dans un travail autour d'un signe de reconnaissance facultatif, sur les contre-étiquettes, des opérateurs qui sont investis dans des démarches oenotouristiques. Le second a vocation à mieux impliquer les Interprofessions dans la gestion de l'oenotourisme.

*Arrivée de Jérôme Despey,
Président du Conseil Spécialisé de FranceAgriMer*

Dépérissement du vignoble

Le Conseil Exécutif est informé que, depuis le dernier Conseil, et pour pouvoir se positionner vis-à-vis du Ministère de l'Agriculture, le chiffre d'1,5 million d'euros a été avancé pour la poursuite du dossier en 2017. Il est rappelé qu'il constitue 1% du budget des Interprofessions. Deux principes ont été pleinement actés : le premier est qu'à 1€ professionnel, il y aurait 1€ de l'Etat. Le second est que ce dossier et ce budget seront mis en œuvre au travers d'une démarche et d'une gouvernance spécifiques.

Il est rappelé qu'à l'Assemblée Générale du CNIV de juin, il y aura un engagement des Interprofessions acté sur la grille unique du CNIV (capée ou non capée). Un travail avec la Cnaoc et Vinigp est en cours sur les passagers clandestins et les moyens disponibles pour les faire participer.

Jean-Marie Barillère explique que le 7 avril, lors du séminaire (dont le programme détaillé est distribué en séance), il n'y aura pas d'engagement financier de la part des Interprofessions. Il rappelle, par ailleurs, que ce dossier participera du règlement du problème des passagers clandestins. Enfin, il précise que le financement Casdar ne peut être considéré comme une participation de l'Etat spécifique sur ce dossier.

Jérôme Despey remercie l'assemblée de l'avoir invité. Il précise que ce dossier fait l'objet d'une construction spécifique bénéficiant d'une part professionnelle et d'une part publique. Il confirme qu'un engagement a été pris, à FranceAgriMer, sur 50 000 euros pris sur le budget des études, et que 80 à 100 000 euros est à l'étude sur une mise en réserve liée à la vente des droits de plantations. Il est extrêmement important de faire accepter au Ministre de l'Agriculture qu'une ligne dédiée et spécifique doit être affectée au dépérissement (que n'est pas le Casdar). Ce sujet sera abordé, en premier, lors de la visite du Ministre au prochain Conseil Spécialisé, le 19 avril prochain.

Tour de France

Cette opération a eu un très fort retentissement sur le plan médiatique, à cause de la polémique liée au sponsor des vins du Chili. Un syndicat viticole a soulevé un « scandale » et interpellé des politiques qui ont répondu. Or, le sujet n'est pas nouveau puisque l'appel à sponsor a été fait en 2014. La réponse des vins chiliens ne concerne que la participation sur des étapes à l'étranger puisqu'en France la Loi Evin interdit les sponsors (que ce soit pour des vins français ou étrangers).

Un partenariat historique existe entre le Tour de France et la Fnsea pour la valorisation de l'agriculture française sur différents thèmes. Depuis un an, un travail est réalisé afin de permettre la mise en avant de la filière viticole sur les étapes du Tour de France. Un rendez-vous, avec Bernard Hinault et Christian Prudhomme, s'est tenu sur le Pavillon des Vins sur ce sujet. Il est proposé la possibilité, sur les 21 étapes du Tour, dans les villages de départ, d'arrivée, la salle de presse et les voitures VIP de mettre en avant des vins des différentes régions traversées. En revanche, le Tour de France ne souhaite pas qu'il y ait plusieurs interlocuteurs, raison pour laquelle il est proposé que les Interprofessions jouent ce rôle.

Ce qui est demandé pour les étapes du Tour de France :

- Village de Départ : 100 bouteilles,
- Voitures VIP : 50 bouteilles,
- Village d'arrivée (3 bus réceptionnent les VIP) : 150 bouteilles,
- Salle de presse : 50 bouteilles,
- (Optionnelle) : 300 bouteilles offertes aux journalistes accrédités
- Déterminer si les étapes hors régions de production seront fournies en vin et si oui, lesquels.

Il est à noter que ces vins sont proposés à la dégustation, et non à la vente.

Par ailleurs, des fiches d'information sur les productions viticoles sont à prévoir pour chacune des étapes viticoles concernées. Eric Fottorino (journaliste France 2) se chargera d'en relayer le contenu à l'antenne.

Une information générale va être transmise par le CNIV aux Interprofessions qui devront se positionner.
